



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Patrimoine mondial

# 35 COM

Distribution limitée

WHC-11/35.COM/INF.10C

Paris, 26 mai 2011

Original: anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial

Trente-cinquième session

Paris, Siège de l'UNESCO  
19-29 juin 2011

**Point 10 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques**

**INF 10C. Programme régional pour les États arabes**

## RESUME

Dans le cadre du suivi du deuxième cycle des rapports périodiques et de l'élaboration du Programme régional pour les États arabes, ce document présente les plans d'action sous-régionaux élaborés par les points focaux des États parties arabes durant la réunion régionale qui a eu lieu à Rabat, Maroc, du 7 au 9 mars 2011. Les tableaux ci-dessous décrivent les actions déclinées en activités proposées pour répondre aux besoins exprimés dans la section I (Mise œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*) et dans la section II (les biens du patrimoine mondial) du questionnaire des rapports périodiques présenté au Comité du patrimoine mondial lors de sa 34<sup>e</sup> session (Brasilia, 2010).

## I. INTRODUCTION

### Objectifs et défis de l'élaboration du Programme régional

La région arabe a été la première à entreprendre l'exercice exigeant du deuxième cycle des rapports périodiques ; elle est également la première à tenter de construire un Programme régional pour les années à venir (2011-2016) sur cette nouvelle base. Le présent document rend compte du travail considérable fourni par les Etats arabes dans le cadre du suivi des rapports périodiques, qui marque une étape essentielle dans l'avancement du Programme régional pour la mise en œuvre effective de la *Convention du patrimoine mondial*. En effet, les Etats arabes ont fait preuve de participation active en tentant de répondre de manière exhaustive, lors de ce nouvel exercice, aux besoins mis en exergue par l'analyse des résultats des rapports périodiques. Les plans d'action ci-dessous constituent une source riche de propositions d'activités, établies par les Etats parties, à mener aux niveaux sous-régional et régional. Le défi qui se présente à ce jour est celui de la mise en œuvre de ces activités. Il s'agit de les regrouper et de les organiser en un calendrier réaliste, en fonction des contraintes de budget afin de garantir une mise en œuvre optimale.

### Présentation de la méthodologie

1. Conformément à la répartition sous-régionale établie à la demande des Etats parties pour l'analyse du questionnaire, les participants se sont divisés, pour l'exercice d'élaboration du Programme régional de la réunion de Rabat (Maroc, 7-9 mars 2011), en trois groupes de travail, comme suit : La sous-région du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar, et Yémen) ;
2. La sous-région du Maghreb (Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie - néanmoins la Libye n'a pas participé à l'exercice des rapports périodiques) ;
3. La sous-région du Moyen-Orient (Egypte, Iraq, Jordanie, Liban, Soudan et Syrie).

Ont participé à la réunion :

- les points focaux de l'Algérie, des Emirats arabes unis, de la Jordanie, du Liban de la Mauritanie, du Maroc, du Qatar, de la Syrie, de la Tunisie et du Yémen
- des experts en patrimoine naturel du Bahreïn, de la Jordanie, de la Mauritanie, du Maroc, du Soudan, de la Tunisie et du Yémen.
- des représentants du Centre du patrimoine mondial, des bureaux de l'UNESCO dans la région et des Organisations consultatives, ainsi que la Présidente de la 35e session du Comité du patrimoine mondial et un observateur de l'Arabie saoudite.

Il est à souligner que, bien que les points focaux nationaux n'aient pu tous assister à la réunion de Rabat, tous ont reçu les documents de travail et tous ont eu l'opportunité de réviser les projets de plans d'action durant les semaines qui ont suivi la réunion.

Les tableaux ci-dessous ont été complétés en réponse aux besoins exprimés, en suivant la même structure que les rapports périodiques, afin d'assurer que tous les thèmes soulevés par les questionnaires étaient abordés :

- Première partie. Mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* ;
- Deuxième partie. Protection, gestion et suivi des biens du patrimoine mondial.

## II. PREMIERE PARTIE : MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

### a) Récapitulatif des actions principales proposées

#### INVENTAIRES/LISTES/REGISTRES DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

Les résultats des rapports périodiques indiquent que la préparation des inventaires est une tâche fondamentale, à la base de l'élaboration de nouvelles politiques et stratégies de protection et de conservation.

Actions principales proposées :

- Harmoniser les inventaires selon une méthodologie commune ;
- Accorder une place particulière aux catégories de patrimoine sous-représentées.

#### LISTES INDICATIVES

Les résultats des rapports périodiques indiquent une avancée notable dans la préparation et la mise à jour des Listes indicatives.

Actions principales proposées :

- Identifier les lacunes des Listes indicatives ;
- Harmoniser les Listes indicatives pour une représentation équilibrée.

#### PROPOSITIONS D'INSCRIPTION

Depuis le premier cycle, entre 1993 et 2008, il y a eu 29 nouvelles propositions d'inscription et 22 sites ajoutés à la Liste du patrimoine mondial, dont trois biens naturels (l'un a été retiré de la Liste en 2007). Depuis 2008, neuf propositions d'inscription ont été soumises et un site culturel en Arabie saoudite a été inscrit en 2010.

Actions principales proposées :

- Améliorer l'expertise nationale dans la rédaction des propositions d'inscription ;
- Favoriser l'élaboration de dossiers d'inscription de catégories sous-représentées.

#### ADOPTION D'UNE POLITIQUE GENERALE

Les résultats des rapports périodiques montrent que, dans bien des cas, le cadre juridique existant ne répond pas nécessairement aux conditions requises de nos jours, tant dans la mise en application des dispositions légales, que dans la coordination entre les instruments normatifs et la mise en place de stratégies

nationales en matière de conservation. Néanmoins des initiatives ont été prise par certains Etats parties afin d'améliorer la législation.

Actions principales proposées :

- Analyser les lacunes des législations en place en vue de les améliorer ;
- Envisager de désigner un point focal pour les affaires légales qui ferait partie du comité national pour le patrimoine mondial ;
- Garantir une information suffisante sur les conventions internationales liées au patrimoine et encourager leur ratification ;
- Élaborer une stratégie pour l'intégration du patrimoine mondial dans une planification à plus grande échelle et sensibiliser les décideurs et parties prenantes ;
- Impliquer les communautés locales dans les processus liés au patrimoine mondial afin d'assurer sa préservation et son utilisation durable.

#### **ÉTAT DES SERVICES RELATIFS A LA PROTECTION, LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE**

Les résultats des rapports périodiques indiquent que la collaboration entre les différentes parties prenantes en matière de protection et de gestion du patrimoine reste une question qui requiert une certaine attention et que les capacités en matière de conservation ont besoin d'être renforcées.

Actions principales proposées :

- Nommer un point focal pour le patrimoine naturel ;
- Établir des entités nationales ou comités nationaux pour le patrimoine mondial qui coopéreraient aux niveaux national et international pour le suivi de l'exercice des rapports périodiques et auraient pour tâche d'obtenir un appui politique pour la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* en développant des activités pour la sensibilisation et en élaborant des stratégies pour des activités de renforcement des capacités.

#### **ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET RECHERCHE**

Les résultats des rapports périodiques indiquent que la région ne dispose pas vraiment de programmes de recherche spécifiques et intégrés sur le patrimoine mondial.

Actions principales proposées :

- Mettre en place une stratégie et des programmes de recherche ;
- Etablir/renforcer des réseaux de professionnels dans le domaine du patrimoine à la fois aux niveaux universitaire et technique ;
- Renforcer la coopération et les échanges d'information avec les universités, institutions de recherche et centres de catégorie 2 (en particulier le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial de Bahreïn, ARC-WH).

#### **RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES**

Les résultats des rapports périodiques indiquent qu'il y a un intérêt croissant pour la diversification en matière de financement de la conservation du patrimoine, compte tenu que les budgets ne sont généralement pas suffisants comparé aux besoins.

La question des ressources humaines est un problème constant. L'espoir est mis sur la nouvelle génération qui est en train d'acquérir de l'expérience et pourrait remplacer des experts partis en retraite.

Actions principales proposées :

- Elaborer des stratégies destinées à assurer le financement des biens du patrimoine mondial arabe (soit à travers des ateliers de soutien financier, la création d'une unité de recherche de fonds au Centre régional arabe pour le patrimoine mondial de Bahreïn, ou la création d'un Fonds arabe pour le patrimoine mondial).

## **FORMATION**

Les résultats des rapports périodiques indiquent de nouvelles initiatives en matière de formation, comme le programme Athar de l'ICCROM, qui cible les gestionnaires de tous les États arabes et peut être considéré comme une référence utile aussi bien pour les programmes sous-régionaux que nationaux.

Actions principales proposées :

- Etablir un programme actualisé d'activités de formation, notamment en lien avec le programme Athar de l'ICCROM et le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), en particulier pour la formation des gestionnaires de site.

## **COOPERATION INTERNATIONALE**

Les résultats des rapports périodiques mettent en valeur le potentiel perçu en matière de coopération internationale, qu'il s'agisse de l'échange d'expériences professionnelles ou des programmes de formation.

Actions principales proposées :

- Coordonner dès l'exercice d'inventaire, en vue de développer des dossiers de proposition d'inscription de sites transfrontaliers ;
- Etablir et/ou renforcer des réseaux de professionnels régionaux et internationaux ;
- Créer un mécanisme de coopération entre les partenaires internationaux.

## **ÉDUCATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION**

Les résultats des rapports périodiques indiquent une prise de conscience progressive de la nécessité d'informer et de mobiliser les autorités locales et les communautés locales en matière de gestion de la conservation et de procédures d'entretien des biens du patrimoine mondial. Cette sensibilisation se reflète particulièrement au niveau de la gestion du site où les responsables sont en contact plus étroit avec la population.

Actions principales proposées :

- Etablir une stratégie de valorisation du patrimoine mondial ;

- Mener des campagnes de sensibilisation et d'information, notamment pour les parties prenantes, les décideurs et le grand public ;
- Encourager les médias à promouvoir le patrimoine mondial ;
- Promouvoir l'intégration du patrimoine mondial dans les programmes éducatifs.

#### **Activités en cours :**

1. Le Centre du patrimoine mondial a suivi la recommandation de la réunion de Rabat concernant la représentation équilibrée des experts dans les domaines du patrimoine culturel et naturel et a officiellement demandé aux États parties de désigner, outre les points focaux actuels qui sont des experts en culture, des points focaux pour le patrimoine naturel. A ce jour, un point focal a été officiellement désigné pour l'Égypte, la Syrie, le Soudan et le Yémen.

2. Concernant l'établissement, dans chaque État partie, d'une entité nationale (qu'elle soit une unité nationale ou un comité national) spécifiquement responsable de la coordination des divers aspects de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau national et contrepartie du Centre du patrimoine mondial, la Présidente du Comité du patrimoine mondial a publié une déclaration sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial, invitant les États parties à établir leurs comités nationaux pour le patrimoine mondial et soulignant l'accent mis sur le patrimoine naturel dans la région.

3. Le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) à Manama (Royaume de Bahreïn), centre de catégorie 2 sous les auspices de l'UNESCO, sera prochainement opérationnel. Atout majeur pour la région arabe, il prévoit notamment de fournir des informations relatives à la *Convention du patrimoine mondial*, la formation quant à son application et de réunir des professionnels issus de tous les États arabes dans le but de coopérer dans les domaines de la conservation et de la gestion du patrimoine. Cette structure renforcera également la coopération avec les organisations internationales, d'autres États parties en dehors de la région arabe, susceptibles d'être intéressés par un échange d'expérience et d'informations et enfin avec d'autres centres régionaux similaires ailleurs dans le monde créant ainsi un réseau pour le bénéfice de tous.

#### **b) Plans d'action**

Sont présentés ci-dessous, successivement, les plans d'actions élaborés par les sous-régions du Golfe, du Maghreb puis du Moyen-Orient lors de la réunion qui s'est tenue à Rabat (Maroc) du 7 au 9 mars 2011.

(PM= centre du patrimoine mondial ; OC= Organisations consultatives ; EP= États parties ; GS= Gestionnaires de sites)

GOLFE / MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL - Actions et activités correspondantes	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
<b>I - CADRE GENERAL</b>					
<b>1. Instituer des comités nationaux pour le patrimoine mondial pour coordonner la mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> dans chaque État partie, y compris le suivi des rapports périodiques</b>					
1.1 Demander à la présidente du Comité du patrimoine mondial d'envoyer une lettre officielle aux autorités concernées dans la sous-région, encourageant la création de comités nationaux	X		X		Centre du patrimoine mondial
1.2 Organiser une réunion avec la participation du Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives (éventuellement avec des représentants de la Jordanie et de la Tunisie) pour formuler des orientations pour la composition et le mandat des comités nationaux	X	X	X		États parties
<b>2. Désigner un point focal national pour le patrimoine mondial naturel dans chaque État partie</b>					
2.1 Écrire à chaque État partie pour demander l'identification d'un point focal point pour le patrimoine mondial naturel	X		X		Centre du patrimoine mondial
<b>II - INVENTAIRES/LISTES/REGISTRES DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL</b>					
<b>1. Établir, revoir ou moderniser les inventaires nationaux</b>					
1.1 Mettre en place des critères d'évaluation du processus d'inventaire, en demandant si besoin l'aide de l'UNESCO	X	X	X		États parties
1.2 Préparer un document présentant le processus du système d'inventaire			X	X	États parties
1.3 Demander si besoin l'assistance en expertise de l'UNESCO	X	X	X		États parties
<b>III - LISTES INDICATIVES</b>					
<b>1. Identifier plusieurs catégories de biens du patrimoine naturel et culturel (patrimoine préhistorique, moderne, industriel, marin, paysages culturels et sites transfrontaliers, etc.) ainsi que les catégories sous-représentées du patrimoine naturel et culturel</b>					
1.1 Demander, si besoin, l'organisation d'un atelier de formation sur les Listes indicatives (concept, forme, procédures, etc.)	X	X	X		Comités nationaux
1.2 Organiser un atelier sous-régional pour identifier les différents types de patrimoine et les catégories sous-représentées en se référant aux études thématiques réalisées par les Organisations consultatives, et en vue d'une représentation naturelle et culturelle équilibrée	X	X	X		ARC-WH
1.3 Demander l'assistance du Centre du patrimoine mondial et/ou de l'ARC-WH pour la rédaction ou la mise à jour des Listes indicatives	X	X	X		Comités nationaux
<b>IV - PROPOSITIONS D'INSCRIPTION</b>					
<b>1. Améliorer les dossiers de proposition d'inscription</b>					
1.1 Préparer une liste de propositions d'inscription modèles	X	X			Centre du patrimoine mondial
1.2 Demander, si besoin, l'organisation d'un atelier de formation sur la préparation de dossiers d'inscription (concept, forme, procédures, etc.) tant pour le patrimoine culturel que pour le patrimoine naturel	X	X	X	X	États parties
1.3 Organiser un atelier sous-régional qui rassemble les représentants des comités nationaux pour le patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS et l'UICN pour présenter des exemples de	X	X	X	X	ARC-WH

GOLFE / MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL - Actions et activités correspondantes	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
meilleures pratiques, notamment concernant l'implication des communautés dans le processus					
1.4 Faire participer plus de parties prenantes à l'élaboration de dossiers de proposition d'inscription	X	X	X		États parties
1.5 Solliciter l'aide de la commission environnementale de la Ligue arabe pour faciliter l'élaboration de dossiers de proposition d'inscription de sites en série et/ou transfrontaliers			X		États parties
<b>V - ADOPTION D'UNE POLITIQUE GENERALE</b>					
<b>V.1 Cadre juridique</b>					
<b>1. Encourager les États parties à harmoniser leur législation nationale afin de répondre aux exigences de la <i>Convention du patrimoine mondial</i></b>					
1.1 Constituer une équipe d'experts en législation culturelle pour analyser les manques et faiblesses des lois en vigueur et définir les besoins à traiter	X	X	X		États parties
1.2 Mener des sessions d'information avec les individus/parties chargés de la rédaction des lois afin d'examiner les approches et les outils législatifs qui permettent de répondre aux manques identifiés	X	X	X		Comités nationaux
1.3 Désigner un point focal pour les affaires légales qui ferait partie des comités nationaux	X		X		États parties
1.4 Réunir les points focaux nationaux pour la culture et la nature et associer à la réunion les experts en affaires légales des pays ayant une législation mise à jour afin de partager leurs expériences	X		X		ARC-WH
1.5 Mettre en place une structure, similaire à celle des points focaux pour le patrimoine mondial, consacrée aux points focaux en affaires légales	X		X		États parties
1.6 Soulever le sujet à la 20e session de la conférence des États arabes sur le patrimoine culturel et les antiquités et obtenir un consensus sur le besoin de désigner un point focal en affaires législatives			X		États parties
<b>V.2 Intégration des Conventions</b>					
<b>1. Encourager la ratification de toutes les conventions internationales liées au patrimoine</b>					
1.1 Demander à l'UNESCO de présenter les conventions, y compris les implications légales de leur ratification	X		X		États parties
1.2 Organiser un atelier ou une réunion sur le patrimoine mondial en relation avec autres conventions, exclusivement pour les points focaux du patrimoine naturel	X	X	X		Centre du patrimoine mondial
<b>V.3 Communautés</b>					
<b>1. Assurer, par une approche systématique, la participation locale et publique dans la gestion et la préservation du patrimoine</b>					
1.1 Organiser un atelier sur les meilleures pratiques en matière de participation locale et publique. Chaque État partie est invité à communiquer ses expériences les plus appropriées	X	X	X	X	Centre du patrimoine mondial
1.2 Établir des critères (suite aux ateliers susmentionnés) pour une participation locale et publique réussie et les communiquer aux entités responsables de la planification ainsi qu'aux points focaux du patrimoine mondial	X	X	X	X	Comités nationaux



GOLFE / MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL - Actions et activités correspondantes	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
1.3 Mettre en place, par le biais d'un groupe de travail dédié, des méthodes et des stratégies claires de participation publique	X	X	X	X	Comités nationaux
<b>2. Encourager la reconnaissance globale de l'importance de l'utilisation durable du patrimoine mondial, y compris dans le domaine touristique, pour le bénéfice économique et social des communautés locales et nationales</b>					
2.1 Mener, dans le cadre des activités liées, une campagne de sensibilisation au niveau des ministères/autorités/parties prenantes concernés pour encourager une reconnaissance générale de l'importance de l'utilisation durable du patrimoine mondial, y compris dans le domaine touristique			X	X	Comités nationaux
<b>V. 4 Planification à grande échelle</b>					
<b>1. Intégrer les questions de patrimoine dans les politiques générales de développement et les processus décisionnels (par ex : les politiques nationales et plans de développement, les négociations avec les institutions financières, stratégies de développement tourisme et stratégies nationales pour la biodiversité)</b>					
1.1 Mettre en place un groupe de travail pour inclure dans les politiques générales et plans de développement les questions liées au patrimoine			X		Comités nationaux
1.2 Rédiger des stratégies pour atteindre les objectifs susmentionnés			X		Comités nationaux
<b>VI - ÉTATS DES SERVICES RELATIFS A LA PROTECTION, LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE</b>					
<b>1. Encourager la constitution de réseaux d'experts du patrimoine naturel</b>					
1.1 Organiser une réunion régionale des points focaux et experts du patrimoine naturel	X	X	X	X	Centre du patrimoine mondial
<b>2. Développer des stratégies sous-régionales et des programmes de renforcement des capacités en matière de conservation, administration et gestion du patrimoine</b>					
2.1 Identifier des institutions dans la sous-région qui peuvent proposer des programmes de renforcement des capacités		X	X		États parties
2.2 Coopérer pour faciliter la définition d'une stratégie pour chaque État partie et/ou une stratégie commune	X	X	X	X	Comités nationaux
<b>3. Améliorer les échanges entre les gestionnaires de sites sur les meilleures pratiques, y compris le développement de réseaux thématiques et le jumelage de site</b>					
3.1 Mettre en contact les gestionnaires de site des États parties de la région avec ceux, dans d'autres régions, de sites qui présentent des caractéristiques similaires, pour aboutir éventuellement à une sorte de jumelage	X	X	X	X	Comités nationaux
3.2 Rassembler une série de meilleures pratiques en matière de protection, conservation et préservation, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, ARC-WH et les Organisations consultatives	X	X	X	X	Comités nationaux
<b>4. Encourager les États parties à mettre en contact les gestionnaires de site nationaux par le biais des comités nationaux pour le patrimoine mondial</b>					
4.1 Construire le réseau de gestionnaires de site et faciliter la mise en	X	X	X	X	États parties

GOLFE / MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL - Actions et activités correspondantes	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
réseau					
<b>VII - ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET RECHERCHE</b>					
<b>1. Créer un prix pour la meilleure recherche/étude</b>					
1.1 Élaborer et rédiger des termes de référence pour un prix du patrimoine arabe	X	X	X		Comités nationaux
<b>2. Mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation des risques sur les sites patrimoine mondial avec les départements universitaires appropriés</b>					
2.1 Organiser des réunions avec les autorités et les universités/facultés concernées pour examiner, convenir, et développer des accords de partenariat			X		Comités nationaux
<b>3. Renforcer la coopération dans le domaine de la recherche scientifique liée au patrimoine mondial, avec le soutien du comité scientifique de l'ICOMOS</b>					
3.1 Convenir d'un programme de recherche commun à mener avec les comités scientifiques de l'ICOMOS (y compris les études thématiques dans la région arabe en vue de potentiels dossiers de proposition d'inscription de sites transfrontaliers)	X	X	X	X	États parties
<b>4. Encourager le développement d'un programme sur le patrimoine mondial qui serait accueilli par une des universités de la sous-région, si besoin en coopération avec des programmes similaires dans d'autres universités dans le monde</b>					
4.1 Explorer les possibilités de partenariat avec des universités pour développer des programmes sur le patrimoine mondial	X	X	X		Comités nationaux
<b>5. Encourager la participation des jeunes dans les activités des points susmentionnés</b>					
5.1 Inviter les autorités nationales à faire participer activement les jeunes à ces activités	X		X		Comités nationaux
<b>VIII - RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES</b>					
<b>1. Encourager la gestion de sites du patrimoine mondial sur le long terme qui favoriser la prise de responsabilité sociale, environnementale</b>					
1.1 Encourager les autorités nationales à agir en fonction			X		Comités nationaux
<b>2. Favoriser les activités d'unité de collecte de fonds à l'ARC-WH qui serait chargée de solliciter le soutien des organismes de financement existants</b>					
2.1 Développer une unité de collecte de fonds à l'ARC-WH et mettre en place un comité de direction chargé d'élaborer des termes de références transparents pour les dons d'assistance au profit des sites du patrimoine mondial de la péninsule arabique	X		X		ARC-WH
<b>IX - FORMATION</b>					
<b>1. Mener des activités de formation dans la sous-région dans le cadre de la stratégie globale de renforcement des capacités</b>					
1.1 Élaborer un ensemble d'activités de formation qui réponde aux besoins des diverses régions et sous-régions	X	X	X	X	Organisations consultatives

GOLFE / MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL - Actions et activités correspondantes	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
1.2 Lancer le processus de formation et poursuivre la mise à jour du programme de formation (série d'ateliers, etc., ...)	X	X	X	X	Comités nationaux
1.3 Utiliser la trousse à outils mise au point par l'ICCROM et destinée aux gestionnaires de sites	X	X	X	X	États parties
<b>X - COOPERATION INTERNATIONALE</b>					
<b>1. Faciliter la coopération interarabe en liaison avec les autres organisations partenaires (AMU, GCC, ISESCO, ALECSO) et mettre en place un réseau de professionnels</b>					
1.1 Initier une réunion entre tous les partenaires arabes concernés pour identifier les meilleurs moyens de coordonner entre les différentes organisations et les organismes gouvernementaux nationaux et régionaux	X	X	X		ARC-WH
<b>2. Explorer le rôle des organisations non-gouvernementales et à base communautaire dans la conservation et la gestion du patrimoine, identifier les meilleures pratiques et partager l'information au sein de la région</b>					
2.1 Répertorier les organisations existantes dans le domaine et les grouper par thème et par expertise	X	X	X		Comités nationaux
2.2 Se réunir avec tous ces organismes afin de déterminer les meilleurs moyens de les valoriser et les soutenir dans leurs activités futures			X		Comités nationaux
<b>3. Encourager non seulement la coopération bilatérale mais aussi la coopération multilatérale</b>					
3.1 Programmer des échanges pour évaluer l'intérêt des possibilités de coopération			X		États parties
3.2 Contacter les représentants des États parties dans les organisations internationales, les ambassades, les ministères des affaires étrangères (UNESCO, ICOMOS etc. ...) pour trouver des possibilités de coopération			X		Comités nationaux
3.3 Participer à des conférences afin de faciliter les mises en réseaux			X	X	Comités nationaux
<b>4. Encourager la création de sites transfrontaliers comme outil de coopération internationale</b>					
4.1 Coordonner pendant l'exercice d'inventaire avec les États parties concernés pour déterminer des sites transfrontaliers et si possible élaborer des dossiers conjoints de proposition d'inscription	X	X	X		États parties
<b>XI - EDUCATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION</b>					
<b>1. Valoriser l'image du patrimoine mondial et soutenir activement la Convention du patrimoine mondial</b>					
1.1 Développer conjointement une stratégie en partenariat avec une agence de relations publiques qui pourrait être adaptée à chaque pays selon les moyens et les intérêts			X		Comités nationaux
<b>2. Mettre en œuvre au niveau national des campagnes pour le patrimoine mondial</b>					

GOLFE / MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL - Actions et activités correspondantes	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
2.1 Mettre en place, avec l'agence de relations publiques les activités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les parlementaires, ministères et organismes gouvernementaux concernés ainsi que les centres d'éducatifs (universités, instituts, centres professionnels, écoles)</li> <li>• Organiser des conférences de presse, séminaires, ateliers, etc.</li> <li>• Diffuser des spots télévisés comme ceux de Patrimonito</li> <li>• Organiser des expositions, conférences, etc.</li> </ul>			X		Comités nationaux
2.2 Se mettre en relation avec les organisations de femmes qui sont de potentielles options de sensibilisation et de diffusion de l'information			X		Comités nationaux
<b>3. Encourager les ministères de l'éducation à intégrer le programme 'Le patrimoine mondial aux mains des jeunes' aux programmes scolaires et créer ou réactiver le réseau du système des écoles associées au sein des États parties</b>					
3.1 Demander au Centre du patrimoine mondial d'assister la mise en place du programme 'Le patrimoine mondial aux mains des jeunes' en fournissant le matériel éducatif et en proposant des activités de soutien	X		X		Comités nationaux
3.2 Se réunir avec les autorités chargées de l'éducation pour exposer les objectifs du programme 'Le patrimoine mondial aux mains des jeunes'			X		Comités nationaux
<b>4. Encourager les médias à promouvoir le patrimoine mondial</b>					
4.1 Préparer avec les autorités concernées un programme de média national pour le patrimoine mondial en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contactant les représentants des médias</li> <li>• Préparant des visites de sites</li> <li>• Fournissant le matériel qui pourrait être utilisé à des fins médiatiques (brochures, vidéos, etc....)</li> <li>• Contactant des universités/facultés spécialisées dans le média et la communication et/ou les beaux-arts pour créer des programmes/projets spéciaux pour la valorisation du patrimoine mondial comme thèses ou projets de diplôme potentiels. Faire réviser les propositions par les autorités compétentes et les mettre en œuvre</li> </ul>			X	X	Comités nationaux

MAGHREB / MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL - Actions et activités correspondantes	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
<b>I - CADRE GENERAL</b>					
<b>1. Renforcer la coordination institutionnelle sur le patrimoine mondial aux niveaux national et sous-régional</b>					
1.1 Instituer des cellules au sein des administrations en charge du patrimoine culturel et naturel			X		États Parties
1.2 Créer des structures focales nationales pour le patrimoine mondial à l'image de l'expérience tunisienne			X		États parties
1.3 Développer un partenariat sous-régional entre ces entités			X		Structures focales nationales
<b>2. Renforcer la coordination nationale au Maghreb entre administrations respectives chargées du patrimoine naturel et culturel</b>					
2.1 Demander la désignation d'un point focal pour le patrimoine mondial naturel	X		X		Centre du patrimoine mondial
<b>II - INVENTAIRES/LISTES/REGISTRES DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL</b>					
<b>1. Analyser les systèmes d'inventaire en cours et proposer l'harmonisation à l'échelon sous-régional (avec une attention particulière accordée aux sites naturels et mixtes, aux paysages culturels et aux sites transfrontaliers)</b>					
1.1 Identifier les systèmes nationaux d'inventaire : analyse de pointe et propositions		X	X	X	États parties
1.2 Réaliser et valider une méthodologie pour l'harmonisation des systèmes d'inventaires au Maghreb		X	X	X	États parties
<b>III- LISTES INDICATIVES</b>					
<b>1. Analyser les Listes indicatives en cours et proposer l'harmonisation à l'échelon sous-régional (avec une attention particulière accordée aux sites naturels et mixtes, aux paysages culturels et aux sites transfrontaliers)</b>					
1.1 Réaliser et valider une méthodologie pour l'harmonisation des Listes indicatives au Maghreb, en veillant à l'implication des communautés locales	X	X	X	X	Structures focales nationales
1.2 Impliquer plus de parties prenantes dans le processus de révision des Listes indicatives			X		Structures focales nationales
<b>IV – PROPOSITIONS D'INSCRIPTION</b>					
<b>1. Elaborer des dossiers d'inscription de sites naturels</b>					
1.1 Inviter les Etats parties à élaborer des propositions d'inscription de sites naturels et impliquer plus de parties prenantes	X	X	X		Structures focales nationales
<b>V - ADOPTION D'UNE POLITIQUE GENERALE</b>					
<b>V.1 Cadre juridique</b>					
<b>1. Renforcer la protection juridique des biens du patrimoine mondial au niveau national</b>					

MAGHREB / MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL - Actions et activités correspondantes	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
1.1 Actualiser et adapter la législation nationale à la Convention de 1972, notamment par l'intégration des diverses catégories du patrimoine mondial		X	X		États parties
<b>2. Renforcer la législation sur les procédures de traitement (acquisition éventuelle) du patrimoine relevant de la propriété privée</b>					
2.1 Élaborer un document de projet en vue de l'organisation d'un séminaire international sur les procédures de traitement du patrimoine relevant de la propriété privée	X	X	X		États parties
2.2 Organiser le séminaire	X	X	X	X	États parties
2.3 Formuler des recommandations, suite au séminaire, à l'attention des décideurs dans les États parties	X	X	X		Structures focales nationales
<b>V.2 Intégration des Conventions</b>					
<b>1. Prendre en compte les différentes conventions internationales dans la gestion des biens du patrimoine mondial</b>					
1.1 Développer une réflexion sur les synergies possibles entre les différentes conventions internationales relatives au patrimoine	X	X	X		États parties
<b>2. Encourager la ratification de toutes les conventions internationales liées au patrimoine</b>					
2.1 Développer un plaidoyer adressé aux décideurs et aux parties prenantes en vue de la ratification, de la mise synergie et de la mise en œuvre des différentes conventions internationales	X	X	X		États parties
<b>V.3 Communautés</b>					
<b>1. Impliquer les communautés locales dans la gestion des sites du patrimoine mondial</b>					
1.1 Organiser des ateliers de sensibilisation pour les communautés locales	X	X	X	X	Structures focales nationales
1.2 Encourager des modèles de gestion de nature à générer des revenus leur permettant d'assurer la préservation des sites tout en bénéficiant aux communautés locales à travers le développement d'activités génératrices de revenu (AGR)	X	X	X	X	États parties
<b>V. 4 Planification à grande échelle</b>					
<b>1. Encourager la mise en place d'outils de planification</b>					
1.1 Réaliser des études/benchmark d'outils de planification adaptés aux Maghreb et élaborer des plaidoyers pour les décideurs	X	X	X	X	Structures focales nationales
<b>VI - ETATS DES SERVICES RELATIFS A LA PROTECTION, LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE</b>					
<b>1. Développer des outils de sensibilisation destinés aux décideurs</b>					
1.1 Organiser des ateliers nationaux de sensibilisation au patrimoine mondial pour les décideurs des différents ministères et commissions parlementaires	X	X	X	X	Structures focales nationales

MAGHREB / MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL - Actions et activités correspondantes	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
<b>2. Encourager le développement d'entreprises spécialisées dans les domaines du patrimoine</b>					
2.1 Formuler des orientations pour la mise en place d'un cadre institutionnel et légal destiné à promouvoir la création de petites et moyennes entreprises (PME) spécialisées dans les domaines du patrimoine	X	X	X	X	Structures focales nationales
<b>3. Renforcer le réseau de points focaux pour le patrimoine naturel</b>					
3.1 Organiser une réunion régionale de tous les points focaux pour le patrimoine naturel (introduction à la <i>Convention</i> , mise à jour sur les Rapports périodiques, représentation nationale, révision du plan d'action)	X	X	X		Centre du patrimoine mondial
<b>VII - ETUDES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET RECHERCHE</b>					
<b>1. Développer un cadre de coopération entre professionnels du patrimoine au Maghreb</b>					
1.1 Mettre en place un réseau de professionnels du patrimoine mondial	X	X	X	X	États parties
<b>2. Encourager une stratégie de recherche et assurer un soutien financier pour des projets de recherche dans le domaine du patrimoine mondial</b>					
2.1 Mettre en place des projets de recherche menés conjointement entre les institutions de gestion, de conservation et de recherche sur des thèmes prioritaires liés aux sites du patrimoine mondial au Maghreb (par exemple, par le biais des bourses d'études de <i>Vocations Patrimoine</i> ; par exemple pour des études thématiques du patrimoine naturel ou transfrontalier)	X	X	X	X	États parties
2.2 Définir des indicateurs clé de la conservation des sites du patrimoine mondial (impact des facteurs naturels et anthropiques)	X	X	X	X	Structures focales
<b>VIII - RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES</b>					
<b>1. Renforcer les capacités humaines et financières en vue d'une meilleure gestion, conservation, protection et présentation</b>					
1.1 Développer des outils en vue d'un plaidoyer à destination des décideurs pour l'institution/renforcement des structures de gestion et de conservation des biens du patrimoine mondial et leur dotation adéquate en ressources financières et humaines	X	X	X	X	Structures focales nationales
1.2 Organiser un atelier sur les techniques de montage de dossiers financiers, d'identification et de mobilisation de fonds pour les centres historiques	X	X	X	X	Structures focales nationales
<b>IX - FORMATION</b>					
<b>1. Concevoir un programme sous-régional de formation en matière de conservation et préservation du patrimoine mondial</b>					
1.1 Réaliser une étude pour identifier les besoins en terme de formation (Formateurs, gestionnaires de sites, etc.) et élaborer un document de programme de formation détaillé et chiffré	X	X	X	X	Structures focales nationales
<b>2. Renforcer les capacités des professionnels du patrimoine mondial au Maghreb</b>					

MAGHREB / MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL - Actions et activités correspondantes	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
2.1 Développer une coopération du réseau des professionnels du patrimoine mondial avec d'autres professionnels, notamment du patrimoine immatériel	X	X	X	X	États parties
2.2 Organiser des ateliers nationaux de renforcement des capacités des gestionnaires de sites sur une base annuelle	X	X	X	X	États parties
2.3 Elaborer un manuel de gestion à destination des gestionnaires de sites	X	X	X	X	Centre du patrimoine mondial
<b>X - COOPERATION INTERNATIONALE</b>					
<b>1. Concevoir et établir un cadre de coopération autour des biens du patrimoine mondial de la sous-région du Maghreb</b>					
1.1 Réaliser une étude pour identifier les besoins en termes de coopération internationale et élaborer un document de projet détaillé et chiffré	X	X	X		États parties
<b>2. Développer un cadre de coopération internationale via le réseau de professionnels</b>					
2.1 Intégrer dans le programme du réseau des activités de coopération internationale			X		États parties
2.2 Développer des expériences pilotes de jumelage international avec d'autres sites du patrimoine mondial			X	X	États Parties
<b>XI - EDUCATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION</b>					
<b>1. Développer des outils d'éducation, d'information et de sensibilisation du public</b>					
1.1 Réaliser une étude en vue de la formulation d'une méthodologie de mise en place et de fonctionnement de structures d'accueil et d'interprétation des sites du patrimoine mondial	X	X	X	X	Structures focales nationales
1.2 Elaborer un manuel d'éducation, d'information et de sensibilisation sur les sites du patrimoine mondial	X	X	X	X	États parties
1.3 Développer des campagnes de sensibilisation, d'information sur les sites du patrimoine mondial à destination des décideurs et du grand public, y compris des informations relatives aux limites des biens et de leurs zones tampons			X		États parties



MOYEN-ORIENT / MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL - Actions et activités correspondantes	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
<b>I - CADRE GENERAL</b>					
<b>1. Élargir la représentation des États parties arabes aux réunions du Comité du patrimoine mondial et encourager leur participation active dans le processus</b>					
1.1 Inviter plus de techniciens/personnes impliquées à participer aux sessions du Comité du patrimoine mondial			X		États parties
<b>2. Augmenter l'implication des représentants arabes au Comité du patrimoine mondial</b>					
2.1 Bien se préparer aux débats du Comité du patrimoine mondial et y participer activement			X		Représentants arabes au Comité
2.2 Organiser une réunion annuelle de la représentation arabe pour le patrimoine mondial dans la région à coordonner la réponse arabe au Comité du patrimoine mondial			X		États parties
<b>3. Instituer des comités nationaux pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial pour le patrimoine naturel et culturel</b>					
3.1 Écrire à chaque État partie pour demander l'identification d'un point focal pour le patrimoine naturel	X		X		Centre du patrimoine mondial
3.2 Écrire aux États parties leur demandant la constitution de comités nationaux et leur donnant des termes de référence/orientations	X		X		Centre du patrimoine mondial
<b>4. Renforcer le suivi national de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial</b>					
4.1 Mettre à jour annuellement les questionnaires des rapports périodiques en assurant ainsi le suivi de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial			X		Comités nationaux
<b>II - INVENTAIRES/LISTES/REGISTRES DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL</b>					
<b>1. Mettre à jour/compléter les inventaires nationaux en identifiant des normes/critères (incluant la protection législative) pour les sites de valeur nationale en vue d'harmoniser les Listes indicatives nationales</b>					
1.1 Organiser une réunion pour le Moyen-Orient sur la préparation des inventaires nationaux (y compris la reconsidération des cadres législatifs existants) en vue d'harmoniser les Listes indicatives nationales	X	X	X		Comités nationaux
1.2 Partager l'information sur l'utilisation des outils d'inventaire des systèmes existants			X		États parties
<b>2. Encourager la préparation d'études thématiques en préparation de dossiers de proposition d'inscription de sites transfrontaliers</b>					
2.1 Analyser les inventaires nationaux pour identifier les thématiques du patrimoine de la région appropriées en vue d'identifier de potentiels de sites transfrontaliers à proposer pour inscription	X	X	X		États parties
<b>III- LISTES INDICATIVES</b>					
<b>1. Harmoniser les Listes indicatives de la région, notamment ajouter des sites naturels</b>					

MOYEN-ORIENT / MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL - Actions et activités correspondantes	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
1.1 Traduire en arabe le rapport d'analyse des lacunes de la Liste du patrimoine mondial de l'UICN et de l'ICOMOS	X	X			ARC-WH
1.2 Identifier les lacunes des Listes indicatives de la région arabe	X	X			Organisations consultatives
1.3 Organiser un atelier sous-régional pour harmoniser le patrimoine culturel et naturel des Listes indicatives, avec l'objectif d'équilibrer la représentation de la culture et de la nature et d'impliquer la participation de plus de parties prenantes	X	X	X		Centre du patrimoine mondial
<b>2. Encourager la préparation d'études thématiques en préparation de dossiers de proposition d'inscription de sites transfrontaliers</b>					
2.1 Demander le soutien financier du Fonds du patrimoine mondial pour la révision des Listes indicatives en fonction des inventaires nationaux et des études thématiques	X	X	X		États parties
<b>IV – PROPOSITIONS D'INSCRIPTION</b>					
<b>1. Encourager l'implication d'experts nationaux dans le processus de proposition d'inscription pour augmenter le principe d'appartenance</b>					
1.1 Organiser des formations pour les professionnels nationaux sur la préparation de dossiers d'inscription prenant exemple sur les propositions d'inscription nationales réussies	X	X	X	X	Comités nationaux
1.2 Impliquer la participation de plus de parties prenantes dans l'élaboration de dossiers de proposition d'inscription			X		États parties
<b>2. Améliorer la capacité d'élaboration de dossiers de proposition d'inscription</b>					
2.1 Fournir des orientations concernant les meilleures pratiques en termes d'identification de critères et de Valeur universelle exceptionnelle et assurer leur traduction en arabe	X	X			Comités nationaux
<b>3. Augmenter le nombre de dossiers de proposition d'inscription, notamment ceux de sites naturels, mixtes et transfrontaliers</b>					
3.1 Élaborer des dossiers de proposition d'inscription de sites naturels pour équilibrer la représentation de la nature et de la culture	X	X	X		Comités nationaux
3.2 Solliciter l'aide de la commission environnementale de la Ligue arabe pour l'élaboration de dossiers de proposition d'inscription de sites en série et/ou transfrontaliers			X		États parties
<b>V - ADOPTION D'UNE POLITIQUE GENERALE</b>					
<b>V.1 Cadre juridique</b>					
<b>1. Réviser les lois nationales sur le patrimoine (y compris les règlements), en accord avec les standards et conventions internationales</b>					
1.1 Fournir des orientations et des exemples de meilleures pratiques pour l'harmonisation des lois nationales avec les standards internationaux	X	X			UNESCO
1.2 Demander une assistance internationale pour apporter de l'expertise aux États parties	X		X		États parties
<b>V.2 Intégration des Conventions</b>					
<b>1. Améliorer l'accès des États parties à l'information sur les conventions internationales</b>					

MOYEN-ORIENT / MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL - Actions et activités correspondantes	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
1.1 Donner accès aux différents sites web des conventions internationales et encourager leur traduction en arabe	X				ARC-WH
<b>2. Coordonner l'intégration d'autres conventions internationales</b>					
2.1 Ratifier les conventions internationales pour le patrimoine appropriées et coordonner leur mise en œuvre			X		États parties
<b>V.3 Communautés</b>					
<b>1. Assurer que les communautés sont impliquées dans la préparation des dossiers d'inscription et dans l'élaboration des Listes indicatives, et que les communautés locales sont impliquées dans le suivi des sites du patrimoine mondial</b>					
1.1 Développer des modalités pour une participation réussie des communautés dans la protection des biens du patrimoine mondial, en rassemblant les meilleurs exemples et des informations sur des moyens alternatifs de subsistance	X	X	X	X	Organisations consultatives
1.2 Créer des activités régionales pour renforcer les capacités des professionnels à appliquer les modalités dans le contexte local	X	X	X	X	ARC-WH
<b>V. 4 Planification à grande échelle</b>					
<b>1. Intégrer la gestion du patrimoine mondial dans les mécanismes de planification locale, nationale et régionale en impliquant les parties prenantes locales</b>					
1.1 Organiser des réunions d'information sur la <i>Convention du patrimoine mondial</i> au niveau national pour les différents publics des institutions liées à la mise en œuvre de la <i>Convention</i>	X	X	X	X	Comités nationaux
<b>VI - ETATS DES SERVICES RELATIFS A LA PROTECTION, LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE</b>					
<b>1. Améliorer la sensibilisation à la <i>Convention</i> parmi les partenaires internationaux concernés</b>					
1.1 Utiliser les cadres internationaux concernés pour communiquer et diffuser les meilleurs exemples de procédures de gestion du patrimoine mondial	X	X	X		Centre du patrimoine mondial
1.2 Créer un mécanisme de coopération entre les partenaires internationaux pour soutenir la mise en œuvre de la <i>Convention</i>	X		X		Comités nationaux
<b>2. Créer un soutien politique pour la mise en œuvre de la <i>Convention</i></b>					
2.1 Utiliser le réseau international existant afin de créer du soutien politique	X		X		Comités nationaux
2.2 Utiliser la plateforme existante sur le patrimoine naturel de la Ligue arabe en introduisant le concept de la <i>Convention</i> et encourageant la création de telles plateformes au sein des institutions régionales clés (ALECSO, ISESCO, etc. ...)			X		États parties
<b>3. Renforcer les capacités de gestion des institutions chargées de la mise en œuvre de la <i>Convention</i></b>					
3.1 Développer un programme sous-régional pour la gestion des capacités des institutions chargées de la mise en œuvre de la <i>Convention</i>			X		États parties
<b>4. Renforcer le système de suivi des sites du patrimoine mondial pour la réduction des risques</b>					
4.1 Développer des critères d'attribution de permission de travaux sur les sites du patrimoine mondial (restauration, conservation, études, mise en valeur, etc. ...)			X	X	Comités nationaux

MOYEN-ORIENT / MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL - Actions et activités correspondantes	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
<b>5. Renforcer le réseau de points focaux pour le patrimoine naturel</b>					
5.1 Organiser une réunion régionale des points focaux pour la nature (introduction à la <i>Convention</i> , mise à jour des rapports périodiques, mise en valeur nationale, révision des plans d'action)	X	X	X		Centre du patrimoine mondial
<b>VII - ETUDES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET RECHERCHE</b>					
<b>1. Utiliser les centres de catégorie 2 chargés du patrimoine mondial, les masters de formations sur le patrimoine mondial, les chaires UNESCO sur le patrimoine mondial</b>					
1.1 Échanger les expériences professionnelles et académiques entre les centres de catégorie 2 et les universités locales	X	X	X		Comités nationaux
1.2 Orienter les études principales de ces centres sur les besoins réels des États parties (par ex : les études thématiques dans la région arabe pour de potentiels dossiers de proposition d'inscription de sites transfrontaliers)			X		Comités nationaux
<b>2. Améliorer la recherche universitaire sur le patrimoine mondial</b>					
2.1 Démarcher les universités en leur proposant des bourses de recherches sur le patrimoine mondial			X		Comités nationaux
2.2 Intégrer les programmes liés au patrimoine mondial dans les cours spécialisés dans les domaines du patrimoine		X	X		États parties
<b>VIII - RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES</b>					
<b>1. Créer un Fonds arabe pour le patrimoine mondial</b>					
1.1 Préparer une étude de faisabilité sur l'établissement d'un Fonds arabe	X		X		ARC-WH
<b>IX - FORMATION</b>					
<b>1. Améliorer les capacités du personnel technique en charge de la mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i></b>					
1.1 Revoir et mettre à jour les modules de formation pour la région arabe au regard des résultats du second cycle de l'exercice des rapports périodiques	X	X			Organisations consultatives
1.2 Réaligner le programme Athar afin de répondre aux besoins en matière de gestion et de conservation des biens du patrimoine mondial	X	X			ICCROM
1.3 Dans le cadre de l'accord entre l'UICN et l'ICCROM, poursuivre le développement des composantes naturelles des modules de formation de Athar	X	X			Organisations consultatives
<b>X - COOPERATION INTERNATIONALE</b>					
<i>Les références à la coopération internationale sont faites dans un autre chapitre (cf. point 6)</i>					
<b>XI - EDUCATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION</b>					
<b>1. Augmenter la sensibilisation des enfants scolarisés et des jeunes par le biais d'une éducation formelle et informelle</b>					
1.1 Distribuer et promouvoir l'utilisation du kit 'Le patrimoine mondial aux mains des jeunes' ainsi que le matériel de formation pour les enseignants de la région arabe	X		X		États parties

MOYEN-ORIENT / MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL - Actions et activités correspondantes	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
1.2 Explorer les possibilités d'établir des partenariats et de s'engager avec des développeurs de jeux (logiciels et matériels informatique) pour développer des jeux concernant le patrimoine mondial dans la région arabe			X		États parties
<b>2. Augmenter la sensibilisation des partenaires locaux et des communautés</b>					
2.1 Distribuer les publications de l'UNESCO et des Organisations consultatives appropriées à l'éducation et à la sensibilisation sur le patrimoine, notamment par le biais des ministères de l'éducation	X	X	X		États parties
<b>3. Augmenter la diffusion de l'information sur les valeurs du patrimoine mondial en utilisant le réseau de médias locaux et internationaux dans la région</b>					
3.1 Garder les communautés activement informées et les faire participer dès le début aux activités liées aux sites du patrimoine mondial. Explorer les possibilités de désigner un point focal/des comités qui seraient parties prenantes du processus décisionnel			X	X	Comités nationaux
3.2 Explorer les possibilités de s'engager avec des chaînes de télévision internationales arabes pour programmer une série d'émissions sur le patrimoine mondial de la région			X		États parties

### **III. DEUXIEME PARTIE : PROTECTION, GESTION ET SUIVI DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL**

#### **a) Récapitulatif des actions principales proposées**

Les 59 biens du patrimoine mondial considérés lors de l'exercice des rapports périodiques (ne comprenant ni les sites libyens ni la Vieille ville de Jérusalem et ses remparts) ont été regroupés en trois catégories :

- 1) les ensembles urbains,
- 2) les sites archéologiques,
- 3) les biens naturels et mixtes.

#### **LIMITES ET ZONES TAMPONS**

La préparation des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle a donné l'occasion de vérifier et redéfinir les délimitations de plusieurs biens. Le but de la manœuvre est d'améliorer la protection des zones du patrimoine mondial et se traduit par un meilleur contrôle de l'occupation des sols des zones tampons et des zones environnantes.

Action principale proposée :

- Garantir une définition correcte, claire et pertinente des limites des biens et de leurs zones tampons.

#### **MESURES DE PROTECTION**

Les résultats des rapports périodiques indiquent des lacunes dans le cadre juridique et sa mise en application. C'est pourquoi il y a eu un mouvement général des autorités et des professionnels qui s'occupent du patrimoine mondial pour mettre à jour le cadre juridique et en améliorer l'entrée en vigueur. Dans plusieurs cas, les procédures légales se poursuivent ou sont sur le point d'être finalisées.

Actions principales proposées :

- Réviser les réglementations spécifiques aux types de biens afin de garantir la protection de toutes les valeurs des biens, y compris dans les zones tampons ;
- Accélérer l'application des lois nécessaires à la protection du patrimoine.

#### **SYSTEME DE GESTION/PLAN DE GESTION**

Les résultats des rapports périodiques indiquent que dans plusieurs cas de nouveaux plans de gestion ont été mis en œuvre. Parallèlement, il y a aussi des biens qui manquent d'un plan de gestion correct ou dont la mise en œuvre du plan souffre d'un manque de collaboration entre les différents échelons de l'administration. De plus les commentaires des États parties montrent la prise de conscience importante de la nécessité d'habiliter et d'impliquer la population locale dans le processus de gestion en tant qu'élément vital pour la réussite de ces processus.

Actions principales proposées :

- Élaborer/actualiser et mettre en œuvre des plans de gestion pour tous les sites du patrimoine mondial ;
- Garantir l'efficacité des plans de gestion, notamment en créant des structures intégrant un personnel qualifié ;
- Assurer la participation des communautés dans la gestion des biens.

### **RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES**

Les résultats des rapports périodiques indiquent un besoin urgent en ressources humaines de même qu'un besoin permanent de formation sur place des équipes, techniciens, professionnels et administrateurs locaux.

Actions principales proposées :

- Elaborer un plan financier détaillé pour la gestion et diversifier les sources de financement ;
- Permettre aux communautés de bénéficier des biens du patrimoine mondial ;
- Mettre en place un plan/programme de développement des capacités.

### **ÉTUDES SCIENTIFIQUES/PROJETS DE RECHERCHE**

Les résultats des rapports périodiques indiquent le besoin d'une recherche orientée vers la conservation et la gestion des ressources du patrimoine, que cela nécessite une bonne coordination et qu'il faudrait encourager les universités et les centres de recherche à soutenir les études axées sur le patrimoine, qui doivent être mieux diffusées dans le contexte international.

Actions principales proposées :

- Tirer parti des études disponibles ou menées sur les biens ;
- Planifier un programme de recherche sur le bien orienté vers les besoins.

### **ÉDUCATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION**

Les résultats des rapports périodiques indiquent que l'éducation reste un domaine qui suscite l'intérêt, néanmoins il y a relativement peu de réalisations concrètes.

Actions principales proposées :

- Elaborer une stratégie de communication et de sensibilisation qui améliore la présentation des biens ;
- Concevoir un programme éducatif adapté.

### **GESTION DES VISITEURS**

Les résultats des rapports périodiques indiquent une prise de conscience progressive de la nécessité d'améliorer la gestion des visiteurs, en développant la collaboration entre les institutions gouvernementales, les agences de tourisme, les autorités locales et la communauté locale.

Actions principales proposées :

- Améliorer l'expérience des visiteurs sur les sites du patrimoine mondial ;

- Elaborer des plans de gestion qui prennent en compte les capacités de charge.

### **SUIVI DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL**

Les résultats des rapports périodiques indiquent une attention plus grande accordée à la gestion au niveau du site par rapport à ceux du premier cycle.

Action principale proposée :

- Mettre en place pour chaque site un système de suivi effectif (critères, personnel, gestion de l'information, évaluation).

### **FACTEURS NEGATIFS ACTUELS**

Le questionnaire détaillé des rapports périodiques permet d'observer une prise de conscience des menaces qui proviennent de l'extérieur du site du patrimoine mondial, qu'il s'agisse des pressions liées au développement, aux stratégies de planification générale ou à des causes environnementales.

Actions principales proposées :

- Compléter l'évaluation de l'influence des facteurs négatifs affectant les biens et les proposer des mesures correctives pour tous ;
- Intégrer aux plans de gestion la réponse aux risques.

### **b) Plans d'action**

Les experts en patrimoine naturel de toutes les sous-régions se sont regroupés pour proposer un plan d'action régional pour le patrimoine naturel.

La sous-région du Golfe a proposé un plan d'action qui regroupe la catégorie des ensembles urbains et celle des sites archéologiques.

La sous-région du Maghreb a complété le plan d'action relatif à la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* (Section I) au regard des besoins des ensemble urbains et des sites archéologiques. Seront présentés ci-dessous les thèmes spécifiques relatifs à la gestion et au suivi des sites pour lesquels les participants ont fait des propositions d'action, regroupant les deux catégories des ensembles urbains et des sites archéologiques

La sous-région du Moyen-Orient a proposé un plan d'action pour les ensembles urbains et un autre pour les sites archéologiques.

Sont présentés ci-dessous successivement les plans d'action élaborés par la sous-région du Golfe, puis le Maghreb, les deux plans d'action du Moyen-Orient et finalement le plan d'action régional pour le patrimoine naturel.



GOLFE / ENSEMBLES URBAINS ET SITES ARCHEOLOGIQUES	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
<b>I - Limites et zones tampons</b>					
<b>1. Encourager les États parties à revoir la pertinence de la délimitation des biens et de leurs zones tampons</b>					
1.1 Mettre en place un groupe de travail chargé de revoir la validité des limites des biens et des zones tampons existantes			X	X	Comités nationaux
1.2 Organiser un atelier avec les autorités de planification pour s'accorder sur les moyens d'intégrer les limites des biens et des zones tampons aux plans directeurs, urbains ou régionaux			X		Comités nationaux
1.3 Établir avec les autorités de planification un protocole formel définissant, dans le système de planification national, les modalités et le calendrier l'établissement des limites des biens et des zones tampons			X		Comités nationaux
1.4 Prendre les mesures statutaires nécessaires pour assurer l'application de ce protocole			X		Comités nationaux
<b>II – Mesures de protection</b>					
<b>1. Accélérer l'émission des lois nécessaires à la protection du patrimoine naturel et culturel</b>					
1.1 Définir le processus, le calendrier et les moyens nécessaires			X		États parties
<b>2. Appliquer la réglementation existante et renforcer les institutions responsables</b>					
2.1 Rencontrer les différentes parties prenantes afin de garantir la bonne compréhension des lois et leur application appropriée			X		Comités nationaux
<b>3. Adapter le cadre du système législative actuel afin de garantir l'intégration de la protection des biens culturels et naturels</b>					
3.1 Créer un groupe de travail rassemblant des experts juridiques de toutes les institutions nationales ayant un impact sur le patrimoine culturel et naturel			X		Comités nationaux
<b>III - Système de gestion/plan de gestion</b>					
<b>1. Garantir la création de structures intégrant des professionnels qualifiés et dédiées à la gestion des biens</b>					
1.1 Identifier la composition des structures de gestion			X	X	Comités nationaux
1.2 Définir la stratégie et le mandat des structures			X	X	Comités nationaux
1.3 Confier la mise en œuvre des plans/systèmes de gestion des biens du patrimoine mondial à cette structure			X	X	Comités nationaux
<b>IV - Ressources financières et humaines</b>					
<b>1. Déterminer des budgets dédiés aux biens qui seraient adoptés séparément par les gouvernements nationaux pour mettre en évidence le retour sur l'investissement en termes d'impact socio-économique (ex : tourisme, emplois pour les communautés locales, etc. ...)</b>					
1.1 Organiser un atelier pour aider à la préparation de budgets détaillés pour les biens			X	X	Comités nationaux
1.2 Organiser des réunions entre les organismes gouvernementaux concernés afin de faire adopter les budgets spécifiés			X		Comités nationaux

GOLFE / ENSEMBLES URBAINS ET SITES ARCHEOLOGIQUES	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
<b>2. Encourager l'implication du secteur privé pour le soutien/financement du processus de conservation et de gestion des sites</b>					
2.1 Préparer des propositions de financement du secteur privé et les présenter au secteur privé			X		Comités nationaux
<b>3. Mettre en place un programme ou un plan de développement des capacités</b>					
3.1 Organiser un atelier pour identifier les capacités requises	X	X	X	X	Comités nationaux
3.2 Concevoir conjointement avec l'ICCROM un programme détaillé pour développer les capacités requises	X	X	X		Comités nationaux
<b>V - Études scientifiques/projets de recherche</b>					
<b>1. Planifier un programme de recherche sur le bien orienté vers les besoins en termes de gestion et/ou d'amélioration de la compréhension du concept de Valeur universelle exceptionnelle</b>					
1.1 Mener des ateliers avec les experts appropriés pour établir un programme de recherche	X	X	X	X	Comités nationaux
<b>2. Diffuser les résultats des programmes de recherche</b>					
2.1 Utiliser les canaux appropriés pour diffuser les résultats des recherches (tels que publications, sites web, conférences publiques, campagnes de sensibilisation)			X		Comités nationaux
<b>VI - Éducation, information et sensibilisation</b>					
<b>1. Elaborer une stratégie pour communiquer adéquatement la Valeur universelle exceptionnelle de chaque site au grand public et pour concevoir un programme d'éducation et de sensibilisation</b>					
1.1 Mettre en place un groupe de travail, sur la base d'une approche multidisciplinaire, qui serait chargé de rédiger la stratégie			X		Comités nationaux
<b>VII - Gestion des visiteurs</b>					
<b>1. Concevoir un plan détaillé pour chaque bien permettant une meilleure accessibilité et meilleure appréciation de la Valeur universelle exceptionnelle, incluant des schémas pour la gestion des visiteurs sur le site, et garantissant une satisfaction accrue</b>					
1.1 S'assurer que les plans de gestion actuels pour les biens incluent un plan de gestion des visiteurs			X	X	Comités nationaux
<b>VIII - Suivi des biens du patrimoine mondial</b>					
<b>1. Mettre en place un processus de suivi effectif dans le cadre du système de gestion de chaque bien</b>					
1.1 Demander l'assistance du Centre du patrimoine mondial et/ou de l'ARC-WH pour développer un programme de suivi pour chaque bien	X	X	X	X	Comités nationaux

MAGHREB / ENSEMBLES URBAINS ET SITES ARCHEOLOGIQUES	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
<b>III - Système de gestion/ plans de gestion</b>					
<b>1. Renforcer de la gestion des biens</b>					
1.1 Élaborer/actualiser et mettre en œuvre des plans de gestion pour tous les sites du patrimoine mondial			X	X	États parties
<b>VIII- Suivi des biens du patrimoine mondial</b>					
<b>1. Renforcer le suivi des biens dans la sous-région</b>					
1.1 Élaborer/actualiser et mettre en œuvre des programmes de suivi nationaux des sites du patrimoine mondial et coopérer au niveau sous-régional			X	X	Structures focales nationales

MOYEN-ORIENT / ENSEMBLES URBAINS	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
<b>I – Limites et zones tampons</b>					
<b>1. Identifier clairement les limites des biens et de leurs zones tampons</b>					
1.1 Établir, définir et représenter les zones tampons sur des cartes sur lesquelles les limites des biens sont indiquées			X	X	États parties
1.2 Organiser un atelier ou un séminaire avec les parties concernées pour identifier et développer les points relatifs aux limites des biens et des zones tampons	X	X	X	X	États parties
<b>2. Garantir la définition correcte des limites des biens</b>					
2.1 Établir soigneusement l'intérêt des limites des biens et des zones tampons et fixer les conditions requises dans la zone tampon pour la protection de la Valeur universelle exceptionnelle à l'intérieur des limites proposées			X	X	États parties
2.2 Élaborer un plan d'aménagement urbain afin de garantir d'identifier et définir correctement les limites et garantir la protection des biens	X	X	X		États parties
<b>II – Mesures de protection</b>					
<b>1. Améliorer les mesures de protection des biens</b>					
1.1 Inclure dans les exigences législatives le cadre immédiat des biens inscrits, les vues importantes et autres zones ou attributs qui sont fonctionnellement importants pour la valeur du bien et sa protection		X	X		États parties
1.2 Mener des études précises et documenter les relations visuelles historiques/actuelles, pour garantir la prise de mesures d'ensemble appropriées et l'intégration des concepts dans la préservation des sites		X	X	X	États parties
1.3 Présenter aux autorités responsables les résultats des études et la documentation sur les relations urbaines visuelles intérieur/ extérieur afin de les encourager à préserver les qualités des biens			X	X	États parties
<b>III - Système de gestion/plans de gestion</b>					
<b>1. Élaborer/compléter les plans de gestion des biens</b>					
1.1 Faire un inventaire complet des biens qui évalue les éléments justifiant une conservation, y compris ceux qui définissent leur valeur urbaine			X	X	États parties
1.2 Intégrer les communautés locales dans le processus de gestion			X	X	États parties
<b>2. Garantir l'efficacité de la mise en œuvre des plans de gestion</b>					
2.1 Garantir que les services spécialisés liés à la protection, conservation et présentation du patrimoine culturel effectuent leur travail en liaison et sur un pied d'égalité avec les autres services publics, et en particulier ceux responsables de la planification du développement régional, des majeurs travaux publics ainsi que de la planification environnementale, économique et sociale			X	X	États parties
2.2 Mettre en place un comité de gestion des biens			X	X	États parties
2.3 Mettre à jour continuellement les plans de gestion afin qu'ils garantissent une réaction rapide aux changements et développements urbains			X	X	États parties

MOYEN-ORIENT / ENSEMBLES URBAINS	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
2.4 Élaborer des plans d'entretien des biens d'un format et d'une taille qui permettent une mise à jour continue			X	X	Gestionnaires de sites
<b>IV – Ressources financières et humaines</b>					
<b>1. Garantir le financement pour le développement des plans de gestion</b>					
1.1 Établir la couverture financière pour l'expertise technique nécessaire au développement des plans de gestion			X		États parties
1.2 Détailler le budget annuel (les coûts opérationnels, le personnel, l'entretien structurelle, les projets) et préciser les mesures spéciales qui se basent sur les budgets des cinq dernières années			X	X	Gestionnaires de site
1.3 Élaborer un plan financier à moyen terme (pour les trois à cinq années à venir) et énumérer les sources de financement			X		États parties
<b>V – Études scientifiques/projets de recherche</b>					
<b>1. Tirer parti des études disponibles réalisées</b>					
1.1 Encourager les partenaires internationaux à échanger, diffuser et rendre les études existantes accessibles aux parties prenantes locales et les encourager à les utiliser	X	X	X	X	ARC-WH
1.2. Encourager la classification et l'évaluation des études scientifiques réalisées en vue de d'utiliser et partager l'information		X	X		ARC-WH
<b>VI- Éducation, information et sensibilisation</b>					
<b>1. Augmenter la mise en valeur des biens</b>					
1.1 Encourager l'élaboration d'un plan de communication qui inclut la présentation de l'emblème du patrimoine mondial et de l'information sur la <i>Convention</i> sur des emplacements ciblés ainsi que la publication d'informations concernant les biens dans les guides, brochures, etc.			X	X	États parties
1.2 Développer un matériel éducatif adapté aux différents groupes d'âge qui visitent les sites, en ciblant en particulier les visiteurs locaux			X	X	États parties
1.3 Obtenir l'information manquante concernant les sites (par ex. via internet)				X	États parties
1.4 Coopérer étroitement avec les écoles			X	X	États parties
1.5 Garantir la continuité, sur les années à venir, des recherches sur les sites et sur ses habitants pour permettre de combler les lacunes de connaissance			X	X	États parties
<b>VII- Gestion des visiteurs</b>					
<b>1. Améliorer l'expérience des visiteurs sur les sites</b>					
1.1 Mettre en place l'infrastructure adéquate pour recevoir, accueillir et guider les visiteurs, y compris des points d'information et des centres pour visiteurs pour les renseigner sur les services disponibles, l'infrastructure en place, etc.			X	X	États parties
1.2 Prendre les mesures nécessaires pour gérer les flux de visiteurs				X	Gestionnaires de site

MOYEN-ORIENT / ENSEMBLES URBAINS	Participation				Prise d'action	
	PM	OC	EP	GS		
<b>VIII- Suivi des biens du patrimoine mondial</b>						
<b>1. Garantir le suivi des biens</b>						
1.1 Développer des critères de suivi adaptés à chaque site et basés sur la documentation et les inventaires existants			X	X	X	Gestionnaires de site
1.2 Mettre en place, pour chaque site, un groupe de suivi responsable de contrôler le développement, participer aux réunions sur les sites et produire des rapports annuels				X	X	Gestionnaires de site
<b>Facteurs négatifs actuels</b>						
<b>1. Traiter les facteurs négatifs actuels affectant les ensembles urbains</b>						
1.1 Intégrer la réponse aux risques (construction, développement, pollution, climat changements, utilisation sociétale) aux plans de gestion et dans leur application légale			X	X	X	États parties
1.2 Compléter l'évaluation de l'influence de ces facteurs sur les biens et déterminer s'ils sont en augmentation ou en diminution				X	X	Gestionnaires de site
1.3 Compléter la description des mesures correctives qui ont été prises pour réduire les menaces ainsi que celles qui sont planifiées avec leur calendrier de mise en œuvre				X	X	Gestionnaires de site

MOYEN-ORIENT / SITES ARCHEOLOGIQUES	Participation				Prise d'action	
	PM	OC	EP	GS		
<b>I - Limites et zones tampons</b>						
<b>1. Achever l'identification des limites des biens et de leurs zones tampons dans la sous-région</b>						
1.1 Valider les limites actuelles des biens et les faire connaître aux communautés – les modifier si nécessaire en fonction des nouvelles découvertes				X	X	États parties
1.2 Demander au Centre du patrimoine mondial de l'assistance technique sur la question des limites des biens	X	X	X	X	X	États parties
<b>2. Garantir la définition correcte des limites des biens</b>						
2.1 Établir soigneusement l'intérêt des limites des biens et des zones tampons et fixer les conditions requises dans les zones tampons pour la protection de la Valeur universelle exceptionnelle à l'intérieur des limites proposées				X	X	États parties
2.2 S'assurer que les limites sont prises en compte, là ou c'est approprié, dans les plans d'aménagement urbain				X	X	Gestionnaires de sites
<b>II - Mesures de protection</b>						
<b>1. Améliorer la protection des zones tampons</b>						
1.1 Développer des dispositions légales d'ensemble pour les zones tampons en définissant un découpage en zones avec une réglementation appropriée du bâti et de l'occupation des sols				X	X	États parties

MOYEN-ORIENT / SITES ARCHEOLOGIQUES	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
1.2 Renforcer par le biais de l'éducation la sensibilisation globale aux types de mesures nécessaires à la protection des biens et des zones et à celle de leur dimension et aspects intangibles	X		X	X	États parties
1.3 Encourager l'engagement éthique et responsable du secteur des entreprises et des milieux d'affaires pour convaincre ceux dont les actions nuisent au patrimoine de respecter les biens et leurs zones tampons			X	X	États parties
1.4 Améliorer les législations appropriées, notamment en les harmonisant avec les conventions internationales			X		États parties
1.5 Présenter aux municipalités les limites des biens afin de garantir qu'elles sont comprises et intégrées dans leurs plans municipaux			X	X	États parties
<b>III - Système de gestion/plan de gestion</b>					
<b>1. Améliorer les plans de gestion</b>					
1.1 Mettre au point des orientations pour la préparation des plans de gestion des biens	X	X			Centre du patrimoine mondial
1.2 Fixer des objectifs clairs pour la gestion des biens qui seraient soutenus par des ressources (humaines, financières et autre) adéquates et nécessaires à la mise en œuvre des directives de gestion et contrôler leur efficacité			X	X	États parties
1.3 Définir clairement dans le plan de gestion les activités appropriées ainsi que le statut légal des biens			X	X	États parties
1.4 Impliquer toutes les autorités concernées et les institutions responsables de la conservation des biens lors de la rédaction des grandes lignes du plan de gestion			X	X	États parties
1.5 Élaborer des plans de gestion en ligne avec le développement durable en prenant en considération le rôle des communautés locales			X	X	États parties
1.6 Organiser des ateliers nationaux et régionaux pour impliquer les communautés locales et autres partenaires dans le processus de gestion	X	X	X	X	États parties
<b>IV - Ressources financières et humaines</b>					
<b>1. Augmenter la participation des communautés</b>					
1.1 Développer des modules de formation pour les questions économiques liées au patrimoine mondial afin de permettre aux communautés locales de participer aux bénéfices et partager la responsabilité de préservation des sites	X	X	X	X	Centre du patrimoine mondial
1.2 Impliquer les communautés locales dans le processus de planification et de mise œuvre des plans de gestion pour garantir leur efficacité			X	X	États parties
1.3 Mettre en valeur la capacité des biens à générer des bénéfices profitables aux communautés de manière à renforcer, soutenir et consolider les valeurs des biens			X	X	États parties
1.4 Répertorier le personnel (conservation, recherche, administration, services liés aux visiteurs et à l'éducation) et indiquer ses qualifications techniques et académiques			X	X	États parties
1.5 Former du personnel aux méthodes de préservation et de conservation scientifiques et techniques	X	X	X	X	États parties
<b>V- Études scientifiques/projets de recherche</b>					

MOYEN-ORIENT / SITES ARCHEOLOGIQUES	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
<b>1. Pousser les gestionnaires de site à tirer profit des recherches scientifiques menées sur les sites</b>					
1.1 Introduire dans les permis d'intervention/d'études sur le site une clause qui prévoit un compte rendu pratique des principaux résultats des recherches qui pourraient avoir un éventuel impact sur la gestion et la conservation des biens			X	X	États parties
1.2 Selon les besoins, engager et former du personnel scientifique, technique et administratif responsable de gérer les programmes d'identification, de protection et d'intégration et garantir leur efficacité			X	X	États parties
1.3 Rendre les résultats des recherches accessibles aux spécialistes et parties prenantes et informer le public	X	X	X	X	États parties
1.4 Encourager les instituts et universités concernés à communiquer les résultats des études menées sur les biens	X	X	X	X	États parties
<b>VI - Éducation, information et sensibilisation</b>					
<b>1. Augmenter la mise en valeur des biens</b>					
1.1 Élaborer un plan de communication qui inclut la présentation de l'emblème du patrimoine mondial et de l'information sur la <i>Convention</i> sur des emplacements ciblés ainsi que la publication d'informations concernant les biens dans les guides, brochures, etc.			X	X	États parties
1.2 Développer des supports éducatifs adaptés aux différents groupes d'âge qui visitent les sites, en ciblant en particulier les visiteurs locaux	X		X	X	États parties
<b>2. Augmenter la sensibilisation à la nécessité de protéger les biens et leurs zones tampons</b>					
2.1 Développer un programme d'éducation nationale sur le patrimoine mondial archéologique et le proposer aux écoles, aux bibliothèques publiques et autres institutions	X		X		États parties
2.2 Garantir la formation de nouveaux conservateurs en développant des programmes éducatifs universitaires qui intègrent des études archéologiques, sur les bénéfices économiques, etc.	X	X	X		États parties
2.3 Créer des programmes de sensibilisation pour les communautés locales dans les écoles et aux alentours des biens			X	X	États parties
2.4 Garantir que les populations vivant dans et autour des sites sont au courant du statut légal des biens et de son application, des bénéfices et de l'usage possible dans le contexte du patrimoine mondial			X	X	États parties
<b>VII – Gestion des visiteurs</b>					
<b>1. Améliorer l'expérience du visiteur sur les sites</b>					
1.1 Créer des centres d'information/de visiteurs sur les sites – des points d'information sur les sites étendus - pour renseigner sur les services proposés, l'infrastructure, etc. ...			X	X	États parties
1.2 Développer des cours de formation pour les guides	X	X	X		États parties
1.3 Employer et former du personnel local pour mener des visites et informer les visiteurs des valeurs locales			X	X	États parties
1.4 Déterminer des catégories de visiteurs pour planifier les visites sur les biens				X	Gestionnaires de site



MOYEN-ORIENT / SITES ARCHEOLOGIQUES	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
1.5 Encourager le personnel et les communautés locales à être aimable avec les touristes et à promouvoir diverses activités traditionnelles créatives et des travaux artisanaux			X	X	États parties
<b>VIII- Suivi des biens du patrimoine mondial</b>					
<b>1. Garantir le suivi des biens</b>					
1.1 Développer des critères de suivi, ainsi que des indicateurs clé, adaptés à chaque site et basés sur la documentation et les inventaires existants		X	X	X	États parties
1.2 Faire analyser par des experts les systèmes de suivi à adapter et mettre en œuvre pour chaque site	X	X	X	X	Centre du patrimoine mondial
1.3 Engager le personnel approprié (avec expertise informatique, commis de bureau supplémentaire, etc.).			X	X	États parties
1.4 Améliorer la gestion de l'information dans le cadre du système de suivi				X	Gestionnaires de site
1.5 Évaluer l'expérience des visiteurs et l'efficacité des outils de gestion				X	Gestionnaires de site
1.6 Améliorer les plans de gestion en fonction des résultats des systèmes de suivi				X	Gestionnaires de site
<b>Facteurs négatifs actuels</b>					
<b>1. Traiter les facteurs négatifs actuels affectant les sites archéologiques</b>					
1.1 Intégrer la réponse aux risques (construction, développement, pollution, climat changements, utilisation sociétale) aux plans de gestion et dans leur application légale			X	X	États parties
1.2 Compléter l'évaluation de l'influence de ces facteurs sur les biens et déterminer s'ils sont en augmentation ou en diminution				X	Gestionnaires de site
1.3 Organiser des ateliers ou séminaires pour les gestionnaires de sites et les communautés locales sur l'évaluation des risques et leur gestion	X	X	X	X	États parties
1.4 Compléter la description des mesures correctives qui ont été prises pour réduire les menaces ainsi que celles qui sont planifiées avec leur calendrier de mise en œuvre			X	X	Gestionnaires de site

REGION ARABE / NATURE	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
<b>I - Limites et zones tampons</b>					
<b>1. Réviser les limites des biens naturels et de leurs zones tampons</b>					
1.1 Garantir que les limites des biens et des zones tampons telles qu'adoptées lors de l'inscription sont clairement définies et comprises par les autorités de gestion et les communautés, en marquant si nécessaire la délimitation sur le terrain			X	X	États parties
1.2 Réviser les limites des sites pour garantir qu'ils incluent les zones qui sont de Valeur universelle exceptionnelle, là où c'est nécessaire (envisager soumettre une modification mineure des limites ou proposer une extension pour inclure des zones additionnelles si besoin)		X	X	X	États parties
<b>II – Mesures de protection</b>					
<b>1. Réviser/établir des mesures de protection adéquates pour garantir l'intégrité de la Valeur universelle exceptionnelle</b>					
1.1 Évaluer l'efficacité du cadre législatif actuel pour répondre aux exigences de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> et des autres conventions internationales			X		États parties
1.2 Introduire de nouvelles mesures de protection impliquant les parties prenantes, pour garantir l'application de telles mesures			X	X	États parties
1.3 Sensibiliser à la législation les parties prenantes et mettre en place des programmes de renforcement des capacités pour soutenir l'application de la législation			X	X	États parties
<b>III - Système de gestion/plan de gestion</b>					
<b>1. Assurer la participation effective des communautés locales lors de la préparation des plans de gestion et de leur mise en œuvre</b>					
1.1 Constituer et aider des groupes de soutien des sites, représentant les communautés locales et les parties prenantes			X	X	Gestionnaires de site
1.2 Fournir des exemples de meilleures pratiques pour l'implication et la participation des communautés (intégrer le patrimoine mondial aux orientations de meilleures pratiques de l'UICN)	X	X	X	X	UICN
1.3 Organiser un atelier régional pour les gestionnaires de site pour améliorer les capacités à faire participer les communautés locales et garantir leur engagement	X	X	X	X	UICN
<b>2. Évaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des biens</b>					
2.1 Appliquer, comme référence, les instruments de suivi de l'efficacité de la gestion (Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine)			X	X	Gestionnaires de site
2.2 Mener un programme de suivi basé sur ces données			X	X	Gestionnaires de site
2.3 Organiser des ateliers sur le site pour encourager l'utilisation de l'outil d'évaluation de l'efficacité de la gestion	X	X	X	X	États parties
<b>IV - Ressources financières et humaines</b>					
<b>1. Diversifier les ressources financières pour assurer la viabilité financière des biens</b>					

REGION ARABE / NATURE	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
1.1 Développer et mettre en œuvre un projet commercial pour chaque bien afin de garantir le financement durable de sa gestion			X	X	États parties
1.2 Inviter l'ARC-WH à établir, si besoin, des programmes de soutien financier pour les biens	X		X		États parties
1.3 Mener une étude qui explore les mécanismes de financement possibles pour les biens	X	X	X	X	États parties
1.4 Organiser un atelier pour améliorer les capacités de collecte de fonds	X	X	X	X	États parties
<b>V- Etudes scientifiques/projets de recherche</b>					
<b>1. Encourager les partenariats entre universités et instituts/centres de recherche pour développer les études et recherches sur le patrimoine mondial naturel</b>					
1.1 Préparer une liste des universités, instituts et experts potentiellement concernés par les études sur patrimoine mondial naturel	X	X	X		États parties
1.2 Encourager les étudiants de 3ème cycle à mener des recherches et études sur le patrimoine mondial naturel	X	X	X		États parties
1.3 Impliquer des stagiaires, experts associés de l'UNESCO, des consultants etc. pour dans les enquêtes, études et recherches menées sur les sites du patrimoine mondial naturel	X	X	X		UNESCO
<b>VI - Éducation, information et sensibilisation</b>					
<b>1. Coordonner avec les ministères de l'éducation et l'enseignement supérieur pour intégrer le patrimoine mondial naturel au cursus éducatif</b>					
1.1 Proposer des programmes de renforcement des capacités pour les enseignants qui présenteraient le 'Patrimoine mondial aux mains des jeunes'	X		X		États parties
1.2 Établir quand c'est possible des clubs 'Patrimoine mondial aux mains des jeunes' dans les écoles pour promouvoir les sujets liés aux patrimoine mondial, sites, concepts, importance etc.			X	X	États parties
<b>2. Développer une trousse à outils d'éducation et de sensibilisation pour le patrimoine mondial naturel</b>					
2.1 Consulter l'UICN/CEC pour obtenir de l'assistance dans la préparation de la trousse à outils		X	X		États parties
2.2 Organiser un atelier pour présenter cette trousse à outils		X	X	X	États parties
2.3 Intégrer le patrimoine naturel dans les stratégies nationales de sensibilisation à l'environnement			X		États parties
<b>VII – Gestion des visiteurs</b>					
<b>1. Développer des plans de gestion des visiteurs prenant en compte les capacités d'accueil et l'aménagement des biens</b>					
1.1 Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des visiteurs pour chaque site et ses alentours pour sa protection et le bénéfice des communautés locales			X	X	États parties
1.2 Mener une étude concernant la visite de chaque site, prenant en compte la gestion de la fréquentation du site dans les limites de sa capacité d'accueil				X	Gestionnaires de site

REGION ARABE / NATURE	Participation				Prise d'action
	PM	OC	EP	GS	
1.3 Définir un aménagement clair des sites pour les différentes activités menées				X	Gestionnaires de site
1.4 Garantir que les biens et leurs besoins en termes de conservation sont pris en compte dans les stratégies touristiques nationales et régionales			X	X	États parties
<b>VIII - Suivi des biens du patrimoine mondial</b>					
<b>1. Préparer un programme de suivi et d'évaluation pour chaque site</b>					
1.1 Identifier des indicateurs clé de Valeur universelle exceptionnelle des biens		X	X	X	Gestionnaires de site
1.2 Établir un programme de suivi périodique pour chaque site			X	X	Gestionnaires de site
1.3 Ajuster les plans de gestion des biens en fonction des résultats et recommandations du programme			X	X	gestionnaires de site
<b>Facteurs négatifs actuels</b>					
<b>1. Garantir qu'une évaluation d'impact environnemental est menée pour tous les projets/activités ayant lieu sur les biens et aux alentours et considère l'impact sur la Valeur universelle exceptionnelle</b>					
1.1 Mener des études sur toutes les menaces actuelles ou potentielles qui pourraient affecter les biens naturels et envisager des stratégies pour les réduire		X	X	X	États parties
1.2 Organiser un atelier pour les gestionnaires de site et les communautés locales sur l'évaluation de la gestion des risques	X	X	X	X	États parties
1.3 Organiser un atelier pour créer une plateforme de dialogue entre les gestionnaires de site et les personnes intéressées par ces sites			X	X	États parties
1.4 Coordonner avec les autorités responsables pour intégrer les évaluations d'impact environnemental dans la législation			X	X	États parties